



Excès de vitesse soit disant sous la pluie

Par **Julienp**, le **08/04/2008** à **13:22**

Bonjour,rrnrJ'ai été convoqué au commissariat de ma ville par la brigade des délits routier au mois de mars. Cette convocation faisant suite à un excès de vitesse en mars 2007. J'ai été flashé, sur une portion de l'A13 limitée à 130 km/h, à 139 km/h, vitesse retenue:132 km/h. rnIl m'est reproché un excès de vitesse de 22 km/h, car soi-disant, il pleuvait.rrnrLors de ma convocation, j'ai contesté ce PV. Il est clair sur la photo qu'il ne pleuvait pas: La route est sèche, la voiture également, mes essuies glace à l'arrêt. L'agent qui m'a convoqué à d'ailleurs reconnu ma bonne foi.rnUne lettre de contestation a été rédigée par l'agent et envoyée au service concerné. Il ne m'a été demandé à aucun moment de payer une consignation de 135€.rrnrAujourd'hui, je reçois une lettre type m'ordonnant de payer sous 10 jours. rnComment puis-je faire valoir mes droits ? Je n'ai pas l'original du PV, ni même de photocopie. rnrnJe vous remercie